

ACCÈS À L'ÉCOLE

DEMANDE DE BOURSES DE LYCÉE

Description

Les parents ou tuteurs doivent payer une partie des études de leur enfant au lycée. Cela s'appelle les frais de scolarité. Parfois, les parents peuvent avoir de l'aide pour payer ces frais de scolarité. Pour demander cette aide, il faut faire une demande. Cela s'appelle demander « une bourse » de lycée.

Les élèves peuvent bénéficier de plusieurs aides financières : l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de lycée, les bourses au mérite, le fonds social lycéen, le fonds social pour les cantines, etc.

Les parents d'élèves ou responsables pourront ainsi :

- faire une demande pour chacun de leurs enfants scolarisés en collège public ou EREA ;
- imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
- effectuer une estimation de leur droit à bourse à la fin de la saisie.

Objectifs

Accompagner les familles dans les démarches d'obtention d'une bourse de lycée.

Documents indispensables

Identifiant de connexion et mot de passe à Educonnect ou FranceConnect.

Numéro fiscal (13 chiffres) pour permettre la récupération des données fiscales.

Numéro fiscal (13 chiffres) en cas de concubinage.

Procédure

Désormais, les demandes de bourses de lycée se font en ligne. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services via le compte **EduConnect** (voir fiche EduConnect).

 Tutoriel vidéo pour une demande de bourse de lycée

<http://va.ac-poitiers.fr/vszbee/>

ACCÈS À L'ÉCOLE

DEMANDE DE BOURSES DE LYCÉE

↪ Guide pour l'accompagnement d'une demande de bourse de lycée
<https://eduscol.education.fr/document/11291/download>

↪ En savoir plus sur les bourses de lycée
<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Lien de connexion

↪ <https://teleservices.education.gouv.fr>

FAQ